



LETTRE DE CONSULTATION

I / Modalités de sélection préalable

Identification de la Collectivité qui consulte :

Ville de Bondues
16 place de l'Abbé Bonpain
59910 Bondues
Tél. : 03 20 25 94 94
mbondues@mairie-bondues.fr

Mode de consultation :

La consultation est lancée selon la procédure obligatoire de sélection préalable de l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Mode de passation :

Convention d'occupation domaniale temporaire avec mise en concurrence préalable.

Objet de la mise en concurrence :

La consultation a pour objet la mise en place et l'exploitation d'une buvette située sur le site de la Ferme de l'Hôtel à Bondues.

Durée de la convention d'occupation :

De juin à fin août ou septembre
3 ou 4 mois, renouvelable deux années suivantes par reconduction expresse après bilan annuel.

Déroulement de la consultation :

La présente lettre de consultation est disponible sur le site internet de la ville.

Possibilité de visite du site

Une fois le prestataire retenu, celui-ci recevra la convention en notification.

Critères de jugement des offres :

- Montant de la redevance proposée : 20%
- Qualité du service proposé : 30%
- Qualité du matériel et du mobilier : 20 %
- type et politique tarifaire des animations : 20%
- Références du prestataire en lien avec l'objet de la sélection préalable : 10%

Les devis devront parvenir à l'adresse suivante :

mbondues@mairie-bondues.fr

ou

Mairie de Bondues
Service Animation
16 place de l'Abbé Bonpain
59910 Bondues

L'offre devra contenir :

- Un descriptif technique présentant de façon précise les installations et mobilier prévus
- Le montant de la redevance proposée
- Le fonctionnement prévu
- La politique tarifaire du prestataire
- Une présentation générale de l'ambiance et des services proposés
- Les références du prestataire.

Date limite de dépôt des candidatures : 23 mars 2024 à 12 heures.

II/ Note technique

Mise en place et exploitation d'une buvette sur le site de la Ferme de l'Hôtel à Bondues

Dans le cadre des animations estivales qu'elle organise sur la commune, la ville de Bondues souhaite déléguer à un prestataire privé la mise en place et l'exploitation d'une buvette située dans la cour de la Ferme de l'Hôtel à Bondues et ce le jeudi soir, le vendredi soir et tous les week-ends en journée (samedi et dimanche) durant la période du 25 mai au 31 août ou 30 septembre 2024.

Dans ce but elle sollicite la ou les sociétés en capacité de proposer la mise en place et la gestion d'une buvette voire d'une petite restauration. L'exploitant pourra proposer des animations susceptibles d'accueillir et de satisfaire les familles qui fréquentent habituellement le site.

L'exploitant s'engage à assurer l'ouverture de la buvette le jeudi soir, le vendredi soir et tous les week-ends en journée (samedi et dimanche) ainsi que certaines soirées suivant horaires à préciser et à communiquer au public. Il sera en règle avec les différentes instances administratives régissant l'exploitation de ce type de commerce.

Durant ces ouvertures, la buvette ainsi que les éventuelles animations proposées, sont placées sous l'entière responsabilité de l'exploitant. De la même façon lorsque la buvette est fermée elle reste sous la responsabilité de l'exploitant.

Ce dernier s'engage à définir ou à régler une redevance d'occupation du domaine public. Compte tenu des investissements nécessaires pour l'installation de la buvette, cette redevance basée sur la valeur locative de l'espace mis à disposition, ne peut être inférieure à 1200 euros pour la période.

La redevance doit être payée par l'exploitant à réception du titre de recettes correspondant.